|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C25/107-F** |
| **15 août 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| COMPTE RENDU  DE LA  PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE | |
| Mardi 17 juin 2025, de 14 h 30 à 17 h 40  **Présidente**: Mme C. Flutur (Roumanie) | |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | |  | **Sujets traités** | **Documents** | | 1 | Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan stratégique et les activités de l'Union pour 2024 | [C25/35](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0035/en" \t "_blank) | | 2 | Projet de plan opérationnel quadriennal glissant de l'Union pour la période 2026-2029 | [C25/28](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0028/en) | | 3 | Projet de budget biennal de l'Union pour 2026-2027 | [C25/47](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0047/en) | | 4 | Point sur l'état d'avancement du processus de transformation de l'UIT et de la feuille de route associée | [C25/55](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0055/en) | | 5 | Mesures d'efficience mises en œuvre en 2023 et en 2024 et plans futurs | [C25/62](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0062/en) | | 6 | Déclarations des conseillers | – | | |

# 1 Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan stratégique et les activités de l'Union pour 2024 (Document [C25/35](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0035/fr))

1.1 Le Vice-Secrétaire général présente le Document C25/35, qui contient le rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2024-2027 et les activités de l'Union. Pour la première fois, la période considérée coïncide avec l'année calendaire, et donc avec l'exercice financier, ce qui favorise la gestion axée sur les résultats. Malgré les progrès réalisés, les fractures numériques persistent, tout comme les problèmes liés à l'accessibilité financière et aux incidences sur l'environnement. Les activités liées aux technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle (IA), les technologies quantiques et le métavers, nécessitent une collaboration à l'échelle du système des Nations Unies. Les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique ont une incidence directe dans les pays, tandis que des plates-formes telles que l'IA au service du bien social favorisent un dialogue multilatéral. L'application du Règlement des radiocommunications et le traitement des fiches de notification demeurent des activités essentielles et appuient le recouvrement des coûts. Le nouvel outil de navigation du Règlement des radiocommunications et le Manuel maritime contribuent au respect de la réglementation. Le Vice-Secrétaire général souhaite la bienvenue aux Palaos, 194ème État Membre de l'Union, et prend note avec satisfaction de l'augmentation du nombre de Membres de Secteur.

1.2 Sur la base des décisions du Conseil, une table ronde de haut niveau sur le rôle des technologies numériques dans la lutte contre les changements climatiques s'est tenue à la 29ème Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 29), et les travaux sur la durabilité environnementale englobent maintenant l'initiative "Alertes précoces pour tous". Les travaux menés en partenariat en 2024 sont notamment le premier Forum sur la viabilité de l'utilisation de l'espace, ainsi que le lancement de l'Initiative pour les investissements dans l'infrastructure numérique et la création de l'Organe consultatif international pour la résilience des câbles sous-marins. La Coalition pour le numérique Partner2Connect continue de prendre de l'ampleur et est en passe d'atteindre son objectif consistant à recueillir 100 milliards USD d'engagements. Le Vice-Secrétaire général, qui réaffirme la volonté intacte de renouveler les ressources, note que les réformes liées aux ressources humaines et les réformes institutionnelles ont renforcé l'organisation et favorisé le renouvellement des talents. Il conclut en déclarant qu'un plan solide de modernisation du site web est en place.

1.3 Les conseillers accueillent avec satisfaction le rapport exhaustif et son alignement sur les priorités stratégiques et une approche axée sur les résultats, ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique. Un conseiller propose d'insérer des références aux rapports des groupes consultatifs pour plus de précisions. Une deuxième demande des renseignements sur les difficultés de mise en œuvre pour guider l'élaboration du prochain Plan stratégique. Un troisième suggère d'élargir la priorité thématique relative aux ressources internationales de numérotage dans le prochain Plan stratégique, afin d'englober plus largement l'élaboration de normes internationales.

1.4 Deux conseillers insistent sur le rôle déterminant de l'UIT dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des télécommunications au sein de l'écosystème multilatéral. Les conseillers approuvent les initiatives de l'Union en matière d'IA, notamment celle sur l'IA au service du bien social, et reconnaissent le rôle essentiel que joue cette technologie pour relever les défis d'envergure mondiale liés au développement. Un conseiller fait part de son soutien à l'initiative "Quantum for Good", soulignant à la fois les défis et les possibilités associés aux technologies quantiques. Plusieurs conseillers saluent le processus de transformation et la promotion des partenariats. Des conseillers mettent l'accent sur le problème persistant de l'accessibilité financière et du déficit de compétences numériques, en particulier dans les pays les moins avancés, l'un d'eux accueillant avec satisfaction l'initiative régionale proposée pour les Amériques visant à appuyer l'évaluation des compétences numériques au niveau national, un autre se félicitant de l'importance accordée à l'égalité hommes-femmes, à la mobilisation des jeunes et à l'accessibilité.

1.5 Plusieurs conseillers soulignent le rôle fondamental de l'UIT dans l'élaboration de normes internationales et dans la recherche de l'équilibre entre les questions de sécurité et de gouvernance et l'innovation. L'engagement de l'UIT-D en faveur d'une accessibilité universelle, efficace et financièrement abordable est salué; toutefois, un conseiller met en avant la nécessité d'assurer une mobilisation des ressources et des activités de renforcement des capacités selon des modalités adaptées aux petites économies, y compris avec des solutions évolutives, adoptables et coordonnées au niveau régional.

1.6 Un observateur insiste sur le fait que l'UIT ne doit pas développer le Secrétariat général aux dépens de ses Secteurs techniques ou organiser des colloques internationaux aux dépens des travaux techniques essentiels. Les États Membres comptent sur l'Union pour élaborer des recommandations et des normes techniques faisant consensus sur des questions techniques spécifiques. Du fait de l'absence de mécanisme juridique international approuvé au sein de l'UIT sur la réglementation des nouvelles technologies qui apparaissent à un rythme soutenu, les pays définissent les conditions applicables à l'utilisation de ces technologies au niveau national sans s'appuyer sur des recommandations ou critères approuvés au niveau international. L'orateur appelle à la création d'un groupe d'experts de haut niveau indépendant qui sera chargé d'élaborer des propositions afin d'optimiser l'efficacité et l'efficience des activités de l'Union.

1.7 L'observateur de la République islamique d'Iran prend la parole pour condamner les actes d'agression commis contre les infrastructures de télécommunication essentielles de son pays, qui perturbent les services civils et mettent en péril la santé et la sécurité de la population. L'observateur de la Palestine estime qu'il faut d'urgence réexaminer la question de la connectivité pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, en période de conflit comme en temps de paix. L'observatrice d'Israël met en garde contre la politisation de l'Union en tant qu'institution technique.

1.8 Le Vice-Secrétaire général souligne que les progrès présentés ont été réalisés de concert avec les États Membres. Il prend note des demandes d'amélioration de la communication et de l'intégration des données des Secteurs et se félicite des appels lancés en vue de recenser les difficultés de mise en œuvre pour orienter les futurs plans; ce point sera traité par le Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier. Conscient de l'existence de priorités contradictoires dans les pays se trouvant dans des situations économiques difficiles, le Vice-Secrétaire général déclare que, pour faire progresser durablement le développement numérique universel, l'UIT avec le mandat unique qui est le sien doit être aux avant-postes, de nombreuses organisation étant concernées par les questions relatives au numérique. Le secrétariat s'emploie à prendre des mesures d'efficience et de transformation internes, comme indiqué dans les Documents [C25/62](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0062/en) et [C25/55](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0055/en), et participe à des activités de collaboration menées à l'échelle du système des Nations Unies.

1.9 Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications, en réponse à des questions posées sur les mesures prises pour combler les lacunes en matière de données, en particulier en ce qui concerne les cibles 2.3 et 2.4 du Programme Connect 2030 de l'Union, explique que le secrétariat travaille avec les parties prenantes en ce sens. Il mentionne la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies dans le cadre d'un partenariat coprésidé par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU portant sur la mesure du développement des TIC. Un projet portant sur la connectivité mondiale, cofinancé par la Commission européenne, permettra de disposer d'un aperçu des utilisations de la connectivité. La Commission de statistique des Nations Unies, à laquelle appartiennent toutes les organisations du système, tient à jour des normes et des méthodes de collecte des données. Le secrétariat s'emploie activement à mettre en œuvre la Résolution 8 (Rév. Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications et la Résolution 131 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, et encourage les États Membres à permettre la participation d'experts aux travaux des commissions d'études pour favoriser la collecte de données fiables.

1.10 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C25/35.

# 2 Projet de plan opérationnel quadriennal glissant de l'Union pour la période 2026-2029 (Document [C25/28](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0028/fr))

2.1 Le Chef du Département de l'administration et des finances présente le Document C25/28, qui contient le projet de plan opérationnel de l'Union pour la période 2026-2029 et, dans son Annexe A, un projet de Résolution pour l'approbation de ce plan. Le projet de plan reprend la structure du Plan stratégique de l'Union pour la période 2024-2027 et traite de la mise en œuvre de ses cinq priorités thématiques et 43 produits. Il indique comment l'UIT continuera d'utiliser ses ressources dans le cadre de ses initiatives stratégiques, en fournissant une analyse détaillée pour 2026 et une analyse condensée pour les trois années suivantes. La méthode d'imputation des coûts employée est décrite dans la Décision 535 du Conseil (C04, dernière mod. C14). Pour 2026, l'UIT affectera la plus grande partie de ses ressources à la priorité thématique 1 (spectre et orbites de satellites), devant les priorités thématiques 5, 3, 4 et 2.

2.2 Des conseillers, qui constatent la répartition inégale entre les cinq priorités thématiques, demandent que davantage de renseignements sur les mécanismes de hiérarchisation des priorités leur soient fournis et que ces mécanismes soient plus transparents. Un compte rendu annuel de la mise en œuvre du plan opérationnel contribuera également à accroître la transparence et donnera aux États Membres la possibilité de rester informés et mobilisés. Des conseillers soulignent l'engagement résolu en faveur de l'alignement stratégique, de la discipline financière et de la gestion axée sur les résultats que montre le projet de plan et appuient la nécessité de ménager une certaine souplesse pour le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux dans la mise en œuvre du plan, comme indiqué dans le projet de Résolution. Un conseiller propose toutefois que cette "souplesse" soit définie. Tout en appuyant le projet de plan, des conseillers mettent en avant la nécessité d'établir un budget beaucoup plus détaillé, conformément aux recommandations figurant dans les rapports du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, pour clarifier la structure des coûts et permettre aux États Membres de prendre des décisions plus éclairées, en particulier dans la mesure où des arbitrages doivent être faits. S'il salue la ferme volonté affichée d'appliquer la budgétisation axée sur les résultats, un conseiller demande tout de même des éclaircissements sur l'augmentation des ressources allouées aux services administratifs centralisés et sur les liens entre les activités opérationnelles et les initiatives régionales.

2.3 Le Chef du Département de l'administration et des finances, en réponse aux questions posées, se dit conscient de la répartition inégale des ressources entre les priorités stratégiques qui est révélatrice de la réalité et de la nature des travaux menés dans les différents Secteurs. Il serait utile, dans le cadre de l'élaboration des futurs plans stratégiques, si la répartition des ressources était jugée inappropriée, de déterminer si les priorités stratégiques sont d'une ampleur adéquate et de procéder à des ajustements pour ce qui est des priorités relatives. Il serait également important d'anticiper de manière plus claire le passage de la planification stratégique et financière à la planification opérationnelle, puis à la budgétisation. De plus amples renseignements sur l'alignement entre le plan opérationnel et le budget sont disponibles dans le projet de budget biennal pour 2026-2027 (Document [C25/47](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0047/fr)). La hiérarchisation des priorités suppose d'évaluer les besoins et les demandes des États Membres, tout en tenant compte du contexte général et en utilisant des données statistiques, puis d'identifier les ressources humaines nécessaires pour effectuer les travaux, de les affecter et de déterminer leur coût. Ce processus, exécuté en grande partie par le secrétariat, pourrait tirer profit d'orientations claires de la part des États Membres au niveau stratégique. On s'efforce déjà, dans le cadre du processus en cours de planification stratégique, de mieux évaluer les activités et d'établir des liens entre ces activités et les résultats. Dans l'ensemble, les coûts du Secrétariat général ont diminué ces dernières années, le processus de transformation ayant permis de réaliser d'importantes économies. L'augmentation apparente dans le plan s'explique par la tenue de deux grandes conférences pendant la période 2026-2027 (PP-26 et CMR-27), qui sont financées en grande partie grâce aux services fournis par le Secrétariat général.

2.4 Le Chef du Département de la gestion des ressources financières (FRMD) indique que les programmes régionaux sont mis en œuvre par l'intermédiaire de l'UIT-D et que des efforts sont déployés pour assurer une répartition équitable des ressources et des initiatives entre les régions. Le secrétariat alloue des fonds d'amorçage ou, à défaut, lance des appels afin d'obtenir des dons et des contributions volontaires. L'orateur ajoute qu'il est d'usage de demander d'octroyer une certaine "souplesse" au Secrétaire général et aux Directeurs des Bureaux dans la mise en œuvre des Résolutions portant approbation des projets de budget et les plans opérationnels.

2.5 Le Conseil **approuve** le Document C25/28 et **adopte** le projet de Résolution figurant en annexe.

# 3 Projet de budget biennal de l'Union pour 2026-2027 (Document [C25/47](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0047/fr))

3.1 Le Chef du Département FRMD présente le Document C25/47, qui contient le projet de budget biennal pour 2026-2027, et précise que ce document a été élaboré sur la base des propositions budgétaires des trois Secteurs et du Secrétariat général et conformément à la Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires. Le projet de budget est équilibré, le montant des produits et des charges étant identique; il affiche une croissance négative de 2,66% par rapport au budget pour 2024-2025, qui s'explique en grande partie par les mesures d'efficacité décrites dans le document. Les produits tirés du recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite devraient augmenter pour atteindre 18 millions CHF, bien que les coûts complets des travaux dans ce domaine soient estimés à 22,8 millions CHF. La méthode proposée pour le calcul du recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite figure dans le Document [C25/64](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0064/fr). Le secrétariat continuera de recourir à la gestion axée sur les résultats dans la mise en œuvre du budget et de prendre des mesures d'efficacité. Le projet de budget fournit des informations détaillées sur la planification financière, le nombre de postes inscrits au budget, et les coûts des services linguistiques et des infrastructures.

3.2 La Présidente propose de confier l'examen du document à la Commission permanente de l'administration et de la gestion (Commission ADM).

3.3 Il en est ainsi **décidé**.

# 4 Point sur l'état d'avancement du processus de transformation de l'UIT et de la feuille de route associée (Document [C25/55](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0055/fr))

4.1 La Chef de l'équipe chargée de la transformation présente le Document C25/55, qui décrit les efforts déployés par l'UIT pour atteindre l'excellence institutionnelle et les gains d'efficacité déjà obtenus. À la suite des discussions menées au sein du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) et du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des six langues officielles (GTC-LANG), et en réponse à des demandes d'États Membres, un rapport sur l'état d'avancement du projet de site web a été fourni en annexe. Depuis la publication de ce rapport, une étape importante du projet a été achevée après que des évaluations techniques et commerciales ont été menées à bien, ce qui a permis de lancer la mise en œuvre.

4.2 Parmi les cinq piliers du processus de transformation, la priorité a été donnée à six initiatives pour une action accélérée: gestion de la performance, recrutement, voyages, mobilité interne, mise en œuvre des compétences en matière d'IA en interne et culture de l'encadrement. Les travaux visant à mettre en œuvre les autres initiatives de la feuille de route relatives aux piliers pour la transformation se poursuivent également. Une communication forte et claire est considérée comme indispensable pour la transformation. L'équipe chargée de la transformation gère activement les incidences des changements par le biais du groupe des acteurs du changement et, plus largement, de consultations du personnel des Bureaux. Cette collaboration est essentielle pour progresser et doit se poursuivre.

4.3 Les conseillers accueillent le rapport avec satisfaction et soulignent l'importance de la participation du personnel au processus. Ils félicitent le Secrétariat pour les initiatives de transformation de grande envergure mises en œuvre dans l'ensemble de l'organisation. La transformation est primordiale pour garantir la compétitivité et l'excellence opérationnelle de l'Union, mais ce processus sera progressif et évoluera constamment. Les conseillers demandent des renseignements plus détaillés sur les initiatives en cours et nouvelles pour garantir un meilleur alignement de celles-ci sur les récentes décisions du Conseil. Les renseignements fournis sur la hiérarchisation des priorités et les incidences financières sont particulièrement importants. L'utilisation de pourcentages de progression permettra d'améliorer la visibilité et de faciliter le suivi et la mesure; l'évaluation des initiatives menées à bien contribuera à évaluer l'efficacité à long terme et à cerner les points à améliorer. Une feuille de route détaillée, un programme de travail et un calendrier restent nécessaires. Un conseiller demande que les rapports indiquent clairement si une initiative est liée à des recommandations du Vérificateur extérieur des comptes. Un autre conseiller propose, compte tenu de la situation financière, d'accorder la priorité aux initiatives qui produisent des retombées rapides et concrètes. Il convient également de tenir compte du nombre de réunions tenues chaque année, ainsi que de leur durée, de leur lieu et de leur objet.

4.4 Des conseillers et un observateur réaffirment qu'il est nécessaire de disposer pour l'UIT d'un site web moderne, sécurisé, bien structuré, convivial et multilingue. Une conseillère indique que la version actuelle obsolète entrave l'accès à l'information. Plusieurs conseillers demandent des éclaircissements sur le financement du projet, le financement de la mise en œuvre complète semblant incertain. Un observateur propose de développer une application pour les manifestations, comme l'ont déjà fait d'autres organisations sises à Genève.

4.5 Plusieurs conseillers insistent sur le fait qu'il est important d'assurer le financement de la transformation par le budget ordinaire, au lieu des économies accumulées. Compte tenu de son importance et de sa capacité à générer des économies, le processus nécessite des financements prévisibles. Une conseillère fait observer que l'augmentation des investissements à court terme peut entraîner une réduction des coûts à long terme. Plusieurs conseillers sont également favorables à ce que le projet de site web soit financé par le budget ordinaire.

4.6 En réponse aux questions et aux observations formulées, la Chef de l'équipe chargée de la transformation rappelle que le cinquième pilier de la transformation a été ajouté à la suite de la présentation d'une proposition à la réunion de février 2025 du GTC-FHR visant à regrouper les initiatives dans le but d'améliorer la participation. Elle pense elle aussi que la transformation nécessite une vision claire et une hiérarchisation des priorités efficace. Elle précise que les initiatives débouchent à la fois sur des résultats tangibles et sur des résultats intangibles, tels que l'évolution des mentalités et de la culture organisationnelle. Les initiatives sont évaluées et sélectionnées en fonction de leur opérationnalité, des ressources qu'elles nécessitent et des incidences prévues, et les progrès sont suivis tout au long de la durée de vie d'un projet. Les besoins de financement du projet de site web n'ont pas changé. Sur le montant de 600 000 CHF du budget approuvé, 350 000 CHF ont déjà été alloués, et il a été demandé de financer les 250 000 CHF restants avec les économies réalisées en 2024. Le site web devrait être lancé en 2026. La participation du personnel est en effet essentielle à la transformation, laquelle va au-delà des outils et des systèmes et englobe la culture institutionnelle. L'amélioration des compétences a déjà débuté, et a porté notamment sur les applications d'IA et le renforcement des capacités d'encadrement. L'IA aidera le personnel, mais ne le remplacera pas. Une séance d'information à l'intention des États Membres est prévue et des contenus spécifiques pourront être fournis sur demande.

4.7 Le Chef du Département de l'administration et des finances déclare qu'en l'absence d'un budget initial important pour la transformation, une approche de gestion de portefeuille a été adoptée. Cela nécessite de définir les priorités minutieusement en tenant compte de l'urgence, des ressources internes disponibles et des coûts d'une mise en œuvre complète. Bien que cette approche ne soit pas parfaitement alignée sur l'établissement du budget biennal, elle permet d'utiliser efficacement les économies. À la lumière des contributions présentées par les conseillers, le secrétariat réfléchira à la manière de financer le processus de transformation par le budget ordinaire, même s'il faudra pour ce faire hiérarchiser davantage les priorités et modifier le budget biennal. Le secrétariat pourra collaborer avec les États Membres sur la hiérarchisation des priorités dans le cadre des travaux du GTC-FHR; dans le même temps, les économies pourront servir dans le cadre d'initiatives importantes en 2025.

4.8 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C25/55.

# 5 Mesures d'efficience mises en œuvre en 2023 et en 2024 et plans futurs (Document [C25/62](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0062/fr))

5.1 Le Chef du Département de l'administration et des finances présente le Document C25/62, qui décrit les mesures d'efficience prises en 2023 et 2024 et les plans futurs pour maintenir l'efficacité de l'Union dans un contexte de diminution des ressources. La poursuite de cet objectif a conduit à des réformes appliquées à l'ensemble de l'UIT, notamment l'initiative de transformation, qui contribue à renforcer l'efficacité et la responsabilité. Des initiatives récentes des Nations Unies ont replacé les réformes de ce type dans un contexte plus large et mondial. Le rapport détaille les mesures prises concernant l'optimisation de la structure et des procédures, la transformation financière, la modernisation des technologies de l'information et la gestion des ressources humaines, qui visent toutes à faire en sorte que l'UIT soit en adéquation avec sa mission et parée pour l'avenir. L'opinion sans réserve formulée par le Vérificateur extérieur des comptes montre que ces mesures portent déjà leurs fruits.

5.2 La Présidente propose de confier l'examen du document à la Commission ADM.

5.3 Il en est ainsi **décidé**.

# 6 Déclarations des conseillers

6.1 Le conseiller du Royaume-Uni annonce que son pays présente sa candidature en vue de sa réélection au Conseil.

La Secrétaire générale: La Présidente:

D. BOGDAN-MARTIN C. FLUTUR

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_